



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

logement et accès des locaux

Question écrite n° 2878

Texte de la question

M. François Vannson appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la politique du gouvernement en faveur de l'intégration sociale des personnes handicapées. Cette intégration passe souvent par l'accès au logement. Malheureusement, trop peu de logements sont aménagés. Aussi sont-ils peu accessibles aux personnes handicapées qui, de surcroît, peuvent se heurter au refus des propriétaires de leur louer des biens. Par ailleurs, cette intégration passe par un accès aux administrations. Or, celles-ci sont rarement équipées pour permettre aux personnes handicapées, notamment à mobilité réduite, d'y accéder. Les rampes d'accès sont très rares de même que les sanitaires aménagés. Il lui demande donc quelles mesures elle entend proposer afin de faciliter l'intégration sociale des personnes handicapées, notamment au regard de l'accès au logement et de l'accessibilité des administrations centrales ou territoriales.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2878

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 2002, page 3143

Erratum de la question publiée le : 30 septembre 2002